

# Rentrée scolaire Hiver 2021

## Début des cours : 25 janvier 2021

- [Bulletin d'études collégiales pour les étudiantes et étudiants inscrits à la session Automne 2020](#)
- [Fin de DEC à l'automne 2020 ou à l'hiver 2021](#)
- [Révision de note Date limite 14 janvier 2021](#)
- [Récupération de l'horaire pour toute la population collégiale du 19 au 21 janvier 2021](#)
- [Modification d'horaire](#)
- [Accès refusé à votre horaire](#)
- [Frais et remboursement](#)
- [Études à temps partiel](#)
- [Avis de départ et remboursement](#)
- [Service d'adaptation scolaire pour les étudiantes et étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage diagnostiqué ou un trouble de santé mentale](#)

**Si vous êtes inscrit à la session Hiver 2021, afin de bien préparer votre rentrée, nous vous invitons à consulter ce document qui vous fournira toute l'information nécessaire.**

### 1. BULLETIN D'ÉTUDES COLLEGIALES POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INSCRITS A LA SESSION AUTOMNE 2020

Vous étiez au Cégep à la dernière session? La présente vous informe que vous avez maintenant accès au bulletin de la session Automne 2020 sur *Mon Portail Saint-Jean*. Prenez quelques minutes pour vérifier votre bulletin; à savoir si tous vos cours, notes, remarques et sessions sont présents et exacts pour les sessions antérieures. Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 8 février 2021 pour compléter un cours pour lequel une remarque « IT » (incomplet temporaire) apparaît.

Si vous avez complété un DEC à la dernière session, ne vous inquiétez pas de voir paraître sous la rubrique « Programme terminé » la mention « non » et à la rubrique « Sanction recommandée » la mention « sans verdict » dans le bas du bulletin. L'étude des DEC devant être complétée d'ici peu, un bulletin avec la mention « programme terminé : oui » vous sera transmis par la poste. Entre-temps, l'information sera disponible pour les universités sur le site du BCI\* pour ceux qui y ont fait une demande d'admission.

### FIN DE DEC A L'AUTOMNE 2020 OU A L'HIVER 2021

Si vous avez échoué ou retiré un ou plusieurs cours à la session Automne 2020 et que vous prévoyez obtenir votre DEC à la session Hiver 2021, vous devez contacter votre conseiller en aide pédagogique individuelle au 450 347-5301 (poste 2300) pour déterminer à quelle session vous pourrez l'obtenir et quels ajustements devront être apportés à votre cheminement scolaire.

\* Bureau de coopération interuniversitaire

### REVISION DE NOTE – DATE LIMITE 14 JANVIER 2021

Si vous croyez qu'un de vos résultats de la session Automne 2020 est incorrect, vous pouvez, pour des raisons valables, demander une révision de note en remplissant le formulaire approprié, disponible au SCCS, local D-138, en nous le faisant parvenir **au plus tard le 14 janvier 2021**. Toute demande reçue après cette date sera refusée. Les heures d'ouverture du SCCS sont du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 16 h.

### 2. RECUPERATION DE L'HORAIRE OBLIGATOIRE POUR TOUTE LA POPULATION ETUDIANTE DU 19 AU 21 JANVIER 2021 POUR CONFIRMER VOTRE INSCRIPTION

Les horaires seront disponibles pour tous sur *Mon Portail Saint-Jean* section « Horaire en ligne » à compter du 19 janvier 2021. Vous devez absolument confirmer la prise de possession de votre horaire (même si vous n'êtes inscrite ou inscrit qu'à un stage ou si vous avez reçu un horaire par vos enseignantes ou enseignants) **avant le 21 janvier 2021 à 23 h 59**. Après cette date, les horaires non réclamés seront détruits et il en coûtera 26 \$ pour en obtenir un nouveau selon les places disponibles dans les cours.

### MODIFICATION D'HORAIRE

Si vous souhaitez effectuer une modification d'horaire pour l'une des raisons suivantes :

- horaire non conforme au choix de cours,
- neuf périodes le même jour,
- échec du même cours avec le même professeur,
- cours déjà réussi,
- conflit sur l'heure du dîner,
- allègement de l'horaire (enlever un ou des cours),

vous devez rencontrer votre conseiller en aide pédagogique individuelle (CAPI), sans frais, au local D-138 le 19 janvier entre 13 h et 16 h 30 et les 20 et 21 janvier entre 9 h et 16 h 30.



POUR NOUS JOINDRE,  
COMPOSEZ

450 347-5301



SCCS  
(POSTE 2300)

Lundi au jeudi :  
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :  
8 h 30 à 16 h



SERVICE  
D'ADAPTATION  
SCOLAIRE  
(POSTE 2409)

Lundi au vendredi :  
8 h à 12 h

13 h à 16 h



POUR TOUTE QUESTION  
CONCERNANT LA  
RENTREE :

- HORAIRES
- CORRECTIONS
- JOURNÉE D'ACCUEIL
- FACTURE, PAIEMENT
- ETC.

VOUS POUVEZ AUSSI  
COMMUNIQUER AVEC  
NOUS A L'ADRESSE  
COURRIEL

[SCCS@CSTJEAN.QC.CA](mailto:SCCS@CSTJEAN.QC.CA)

### Comment prendre rendez-vous?

#### 19 janvier entre 9 h et midi

1. Par téléphone au 450 347-5301, poste 2300
2. Au comptoir d'accueil du local D-138
3. Par courriel à [scs@cstjean.qc.ca](mailto:scs@cstjean.qc.ca)

#### 19 janvier entre 13 h et 16 h 30 20 et 21 janvier entre 9 h et 16 h 30

1. Au comptoir d'accueil du local D-138
2. Par téléphone au 450 347-5301, poste 2300
3. Par courriel à [scs@cstjean.qc.ca](mailto:scs@cstjean.qc.ca)

Aucun rendez-vous ne vous sera donné en communiquant directement avec votre CAPI. Merci de suivre la procédure.

**Pour tout motif autre que votre cheminement scolaire**, vous devez utiliser le module « Modification d'horaire » dans *Mon Portail Saint-Jean* si vous souhaitez modifier votre horaire. Il n'y a aucuns frais pour consulter, mais, **dès que vous accepterez une nouvelle version d'horaire, des frais de 30 \$ seront portés à votre compte.** Vous pourrez acquitter ces frais par le module « Centre de paiement ». Notez que le module de « Modification d'horaire » présentera toutes les possibilités de réaménagement de vos cours (changement de groupes), mais en aucun cas vous ne pourrez enlever ou ajouter un cours.

Le module « Modification d'horaire » sera disponible du 19 au 24 janvier 2021 à 23 h 59. Le module « Centre de paiement » est accessible en tout temps.

### ACCES REFUSE A VOTRE HORAIRE

Il se peut que l'accès à votre horaire soit refusé. Un message s'affichera à l'écran, [suivez les indications du message.](#)

### 3. FRAIS ET REMBOURSEMENT

#### ÉTUDES A TEMPS PARTIEL

En plus des droits afférents, des droits de scolarité de 2 \$, pour chaque période de cours ou de laboratoire, sont exigés si vous êtes inscrit à moins de 4 cours ou 180 périodes par session (sauf si vous êtes en situation « réputé temps plein »).

Les cours hors programme sont facturés à 7 \$ la période, que vous soyez à temps plein ou non. Vous recevrez ultérieurement une facture pour ces droits.

### AVIS DE DEPART ET REMBOURSEMENT

Vous désirez abandonner vos études? Vous devez dans tous les cas utiliser le module « Avis de désistement » dans *Mon Portail Saint-Jean*. Vous aurez droit au remboursement de 181 \$ si votre demande est acheminée au plus tard le 24 janvier à 23 h 59. Dès le premier jour de la session, il n'y a plus de remboursement possible. Si vous effectuez un avis de départ après le 12 février 2021, les cours auxquels vous êtes inscrit apparaîtront à votre bulletin et vous obtiendrez la note cumulée à cette date. Attention, le fait de ne pas se présenter au cours ne constitue pas une annulation de l'inscription, vous obtiendrez alors la note cumulée au bulletin.

### 4. SERVICE D'ADAPTATION SCOLAIRE POUR LES ETUDIANTES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP, AYANT UN TROUBLE D'APPRENTISSAGE DIAGNOSTIQUE OU UN TROUBLE DE SANTE MENTALE

Si vous êtes inquiet pour la poursuite de vos études en raison d'une limitation ou d'un trouble avec lequel vous vivez, sachez qu'il existe au Cégep un Service d'adaptation scolaire. Ce service met en place des adaptations (horaire, accompagnement, prise de notes, aide à la manipulation) pour celles et ceux qui ont des besoins particuliers afin de les aider dans leur cheminement. Si vous présentez un trouble d'apprentissage diagnostiqué, un déficit d'attention, un trouble de santé mentale, une déficience visuelle ou auditive, un trouble neurologique, une limitation organique ou motrice ou tout autre trouble diagnostiqué qui pourrait affecter votre réussite scolaire et que vous souhaitez recevoir des services, prenez rendez-vous avec une conseillère au 450 347-5301, poste 2409.

*Nous désirons vous souhaiter  
une excellente session,  
vous assurer de notre soutien  
et vous rappeler que les cours débutent  
le 25 janvier 2021  
à l'exception des programmes de  
Gestion et technologies d'entreprise  
agricole qui débutent le 11 janvier 2021.*